

Christophe GEIGER, Droit d'auteur et droit du public à l'information – Approche de droit comparé, Paris, Litec, 2004, 442 pages, 55 €

Cet ouvrage consacrant la thèse de Christophe Geiger a pour objectif principal d'éclairer le débat, pour le moins d'actualité, relatif à la nécessité d'un «rééquilibrage» du droit d'auteur, à travers la prise en compte des divers intérêts en présence. L'argumentation vise à rendre une place plus essentielle aux exceptions au droit d'auteur en s'appuyant sur le droit du public à l'information.

L'ouvrage s'ouvre sur une description historique de la matière, particulièrement fouillée, dans laquelle l'auteur puise la justification de son modèle. En revisitant les différentes époques clés de l'évolution du droit d'auteur, il décrit la manière dont le législateur français a créé cet équilibre particulier entre les intérêts des auteurs, des exploitants et du public.

L'analyse se veut ouverte; ainsi, le modèle français est systématiquement comparé aux modèles allemand et américain. Cette approche en droit comparé, présente tout au long de l'ouvrage, est utile et enrichissante dès lors que la matière du droit d'auteur ne peut plus à l'évidence s'envisager dans une perspective strictement nationale.

La deuxième partie envisage le droit d'auteur à la lumière des droits fondamentaux. Pour chaque pays, l'auteur décrit la manière dont le droit d'auteur s'accommode des droits fondamentaux, ces derniers servant de fondement tantôt aux droits exclusifs, tantôt aux exceptions.

La troisième partie dresse un état des lieux de l'influence du droit du public à l'information sur les limites du droit d'auteur, tant par rapport à ses conditions de protection qu'à l'égard de son objet, de sa durée et de ses exceptions. L'analyse en droit comparé des exceptions y est particulièrement éclairante. En effet, les divergences nationales conduisent le lecteur à reconnaître la relativité des principes nationaux dégagés tant par les juridictions que par la doctrine.

Enfin, l'auteur décrit les mutations du droit d'auteur et dénonce les dérives actuelles, en particulier la difficulté d'une réelle mise en balance des intérêts par les instances législatives. L'internationalisation de la matière ainsi que l'intervention de la Communauté européenne ont influé sur une prise en compte majeure des aspects économiques et de la protection des investissements. Selon l'auteur, l'«accent mis ces dernières années sur les justifications économiques au détriment des autres justifications tend à occulter cette dimension sociale du droit d'auteur, celui-ci étant ramené à un instrument économique, certes créateur de richesse, et en ce sens bénéfique à la collectivité en terme de croissance, mais détaché de son rôle culturel».

La préférence pour les intérêts économiques du droit d'auteur tend indéniablement à l'extension des droits, à l'affaiblissement de la prise en compte des exceptions et même à un contrôle de l'accès à l'information. L'auteur démontre que ce système privilégiant l'exploitant, plutôt que les auteurs et le public, risque en définitive de ne plus convenir à aucun des acteurs en présence.

Selon lui, l'analyse du droit d'auteur sous l'angle des droits fondamentaux s'avère légitime en raison du fait qu'ils justifient certaines prérogatives de l'auteur ainsi que leurs limites. Cette perspective permettrait par ailleurs d'apporter une nouvelle flexibilité au droit d'auteur.

L'intérêt particulier de la thèse réside dans le fait qu'elle prône la prise en compte des droits fondamentaux et particulièrement du droit du public à l'information, non pas pour défendre un intérêt particulier, mais au profit de l'ensemble des intérêts concernés par un système de droit d'auteur performant.

Incontestablement, cet ouvrage apporte de nouvelles perspectives pour les juristes de toutes nationalités. Il faut reconnaître l'audace de son auteur dès lors que, le plus souvent, seuls les partisans d'un renforcement inconditionnel des prérogatives des auteurs – ou plutôt des exploitants – ont droit de cité. De style agréable, cet ouvrage pêche parfois par la démesure de certaines notes de bas de page, cela n'amoindrissant cependant pas la pertinence générale du propos.

Isabelle Vereecken

Peggy VALCKE, Digitale Diversiteit. Convergentie van Media-, Telecommunicatie- en Mededingingsrecht, Gent, Larcier, 2004, 854 p., 148 €

Cet ouvrage, actualisé au 31 décembre 2003, constitue une version raccourcie (792 pages tout de même) et retravaillée de la thèse de doctorat de l'auteur, Peggy Valcke, à l'ICRI (K.U.Leuven).

L'intérêt fondamental de cet ouvrage est d'être le premier à aborder de manière systématique à la fois le droit de la concurrence, le droit des médias et le droit des communications électroniques. De plus, il est publié au moment même de la transposition du nouveau cadre réglementaire européen sur les communications électroniques qui entend précisément redéfinir les rapports entre ces trois corps de règles.

Dans sa partie introductive, l'auteur dresse en quelques mots le contexte, l'objet et la structure de ce travail de recherche. Elle raisonne au départ de la question suivante: «Quels sont le rôle et les possibilités du droit commun de la concurrence comme instrument garantissant une offre d'information diverse et pluraliste dans une société de médias numériques et interactifs?».

Dans le corps de la thèse, le raisonnement se construit en trois temps, correspondant aux trois grandes parties de l'ouvrage.

1. La première partie s'attache à dépeindre les dangers qu'encourt le pluralisme de l'information dans une société des médias interactive et numérique.